

DÉCISION n° 2023-378

Portant sur la signature pour un après-midi dansant (devis ci-joint) au foyer restaurant, prévu le mercredi 20 décembre 2023 dans le cadre du repas de Noël avec le prestataire Alexandre MELCHIOR.

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 ;
VU la délibération n° 2022-017 certifiée exécutoire le 28 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 18/12/2023,

CONSIDÉRANT qu'il y a intérêt pour la commune de signer le devis pour un après-midi dansant au foyer restaurant l'Oustalet, prévu le mercredi 20 décembre 2023 dans le cadre du repas de Noël avec le prestataire Alexandre MELCHIOR.

DÉCIDE

Article 1.- De signer le devis ci-joint pour un après-midi dansant au foyer restaurant l'Oustalet, prévu le mercredi 20 décembre 2023 dans le cadre du repas de Noël avec le prestataire

Article 2.- Le montant total pour la commune de Lambesc s'élève à 450 euros. Le paiement sera effectué via le GUSO au plus tard 10 jours après la date de facturation.

Article 3.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 4.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Lambesc, 14 décembre 2023

Bernard RAMOND

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence

